



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU COMITE MEDICAL 2020

Les séances du Comité médical auront lieu selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS*
Mardi 28 janvier 2020 matin	lundi 13 janvier 2020
Jeudi 20 février 2020 matin	mercredi 05 février 2020
Jeudi 19 mars 2020 matin	mercredi 04 mars 2020
Mardi 21 avril 2020 matin	Lundi 06 avril 2020
Jeudi 14 mai 2020 matin	mercredi 29 avril 2020
Mardi 23 juin 2020 matin	lundi 08 juin 2020
Mardi 28 juillet matin	vendredi 10 juillet 2020
Jeudi 10 septembre matin	mercredi 26 août 2020
Mardi 20 octobre matin	lundi 05 octobre 2020
Jeudi 19 novembre 2020 matin	mercredi 04 novembre 2020
Jeudi 10 décembre 2020 matin	mercredi 25 novembre 2020

L'envoi d'une saisine au secrétariat du Comité médical ne vaut pas inscription à l'ordre du jour.

* Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du Comité médical, il faut que le secrétariat réceptionne le rapport d'expertise du médecin agréé avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.

Cependant le secrétariat du comité médical se réserve le droit d'annuler une séance en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.

Tout rapport d'expertise arrivant au-delà de cette date limite de réception entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante.